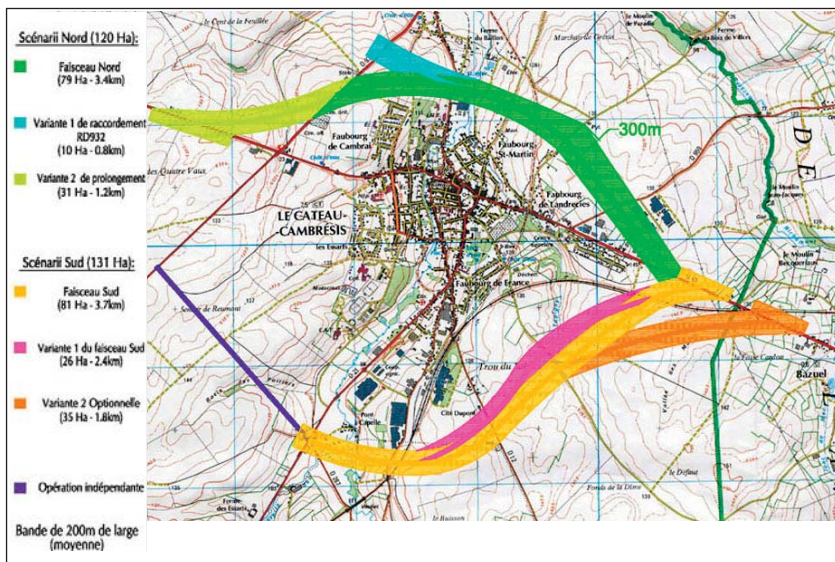


Le Cateau-Cambresis - Liaison routière RD 643 Démarche "HQE - Route durable"



Pays

France (Nord)

Client

Conseil Général

Date

2007-2011

Prestations de Sogreah

- ◆ Dossier d'études préalables
- ◆ Dossier de concertation
- ◆ Définition du programme de l'opération
- ◆ Dossier d'étude d'impact
- ◆ Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Contexte

Le contournement de la commune de Le Cateau-Cambresis est inscrit au Plan Spécial des Routes Nationales Transférées sous le numéro CAI 502.

L'intention du Conseil Général, Maître d'Ouvrage de cette opération, est d'être en mesure d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique de cette opération en 2009, après réalisation des études de définition du programme de l'opération. Ce projet doit s'inscrire dans une logique de développement durable. En effet, l'habitat dense, les sites protégés, la présence de monuments historiques sont des contraintes qui rendent nécessaires une approche durable de l'infrastructure.

Le présent marché vise, au travers de différents scénarii et d'options, à définir le tracé idéal au regard de critères des 28 sous objectifs de la "Route Durable".

Cette future liaison routière 2x1 voies aura une longueur d'environ 3,5 Km.

Un ouvrage d'art non courant sera étudié pour le franchissement de la rivière "la Selle".

Objectifs

La création de cette nouvelle liaison doit respecter les objectifs fondamentaux suivants :

- ◆ Améliorer la liaison, en construisant une infrastructure performante, rapide et sûre,
- ◆ Aménager le territoire pour favoriser le développement local, en veillant à ne pas encourager le mitage,

- ◆ Améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants des communes et secteurs urbanisés traversés, en sécurisant l'itinéraire, en réduisant les nuisances visuelles et la pollution, en réalisant des aménagements urbains de qualité,
- ◆ Préserver l'environnement en limitant les impacts de la route,
- ◆ Intégrer l'aménagement routier dans l'environnement urbain.

Descriptif

Des exigences particulières seront prises en compte dans le projet, afin de s'inscrire dans la démarche HQE-Route Durable :

- ◆ Exigences urbanistiques, plus particulièrement pour l'intégration de la route,

ainsi que l'adéquation des

aménagement avec les

enjeux sur le milieu environnant,

- ◆ Exigences acoustiques, en considérant l'état existant, que ce soit en phase de travaux ou après la livraison de l'ouvrage,
- ◆ Exigences hydrauliques, afin de ne pas perturber le milieu naturel, c'est-à-dire respecter la réglementation en vigueur dans tous les domaines environnementaux.

Le projet de contournement doit être envisagé comme un aménagement durable, pas seulement comme un projet routier.

Les caractéristiques de la nouvelle infrastructure seront conformes aux recommandations des services du département du Nord, et respecteront la démarche "HQE-Route Durable" développée par le département. Le but de la mission de maîtrise d'œuvre est d'assurer au Conseil Général du Nord la possibilité et la faisabilité du projet.

Déroulement du projet

- ◆ Etudes préalables
- ◆ Dossier de concertation
- ◆ Etudes de définition du programme de l'opération
- ◆ Dossier d'étude d'impact
- ◆ Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Toutes les études seront conduites conformément aux préconisations de la démarche "HQE-Route Durable" du Conseil Général et devront intégrer différents volets :

- ◆ Trafic,
- ◆ Socio-économique,
- ◆ Acoustique,
- ◆ Floristique et faunistique,
- ◆ Hydraulique et hydrogéologique,
- ◆ D'ouvrage d'art non courant,
- ◆ Paysager.